

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre message, transmis par la Ligue de Défense des Conducteurs, par lequel vous vous opposez à la réduction de vitesse à 80km/h, et je vous assure lui avoir porté la meilleure attention.

Alors que le nombre de morts liés à la route n'avait cessé de diminuer depuis 2002, il est reparti à la hausse en 2014 : chaque année, plus de 3 000 personnes décèdent sur les routes de France et 72 000 sont blessées lors d'accidents routiers.

Afin d'inverser la tendance, un nouveau plan a été adopté par le conseil interministériel de la sécurité routière, avec 18 mesures : participation des citoyens à la réflexion, lutte contre les conduites addictives (alcool, drogue), protection des piétons, lutte contre l'usage du téléphone portable au volant, etc.

La limitation à 80 km/h n'est qu'une de ces mesures et s'appliquera aux seules routes secondaires à double sens sans séparateur central. Selon les études statistiques, 55% des accidents mortels ont lieu sur ces routes et, selon le rapport du comité des experts du Conseil national de la sécurité routière de 2013, une réduction de vitesse à 80 km/h permettrait de sauver entre 300 et 400 vies par an.

La mesure s'appliquera à partir du 1er juillet 2018 pour une phase d'expérimentation de 2 ans, qui permettra d'en évaluer l'efficacité. S'il ne s'agit pas d'une mesure populaire, j'espère donc qu'elle sera efficace pour répondre au seul impératif que nous partageons tous : sauver des vies.

Une politique de sécurité routière efficace passe aussi par l'entretien et la réparation du réseau routier, qui relève de la compétence de l'Etat (routes nationales et réseau autoroutier non concédé), des communes (routes municipales), des conseils départementaux (routes départementales) et des sociétés privées (réseau autoroutier concédé). J'ai adressé le mois dernier une question écrite (ci-jointe) sur le sujet au ministre de l'intérieur et je ne manquerai pas de vous tenir informé de sa réponse.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Elisabeth Toutut-Picard

Députée de Haute-Garonne

Question écrite d'Elisabeth Toutut-Picard à Monsieur Gérard Collomb, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur l'entretien du réseau routier national.

Mme Elisabeth Toutut-Picard attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur l'entretien du réseau routier national.

Le nombre de morts sur les routes de France augmente depuis 3 ans. Si les principales causes d'accidents mortels restent la vitesse excessive et l'usage d'alcool ou de stupéfiants, le mauvais état des routes et infrastructures dans certains secteurs, notamment en milieu rural, constitue également un facteur de risque.

Elle lui demande de lui indiquer la part d'accidents liés au mauvais état des routes. Elle souhaite aussi connaître les moyens financiers engagés par le gouvernement pour entretenir le réseau routier national et ainsi favoriser une meilleure sécurité des usagers.

Paris, le 22 mars 2018